INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CM – AM TEMPERE INTERNATIONAL

Part RD : FR0000974339

FCP géré par CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT,

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance qui suit l'évolution des marchés d'actions et de taux, sur la durée de placement recommandée.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori composé de : 10% S&P 500 Tr en euro + 6,5% Stoxx 600 Tr + 1% Nikkei 225 Tr en euro + 2,5% MSCI EM en euro + 80% FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7Y Index ;

L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison.
Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis**.**

Le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible d'OPCVM et/ou FIA.
Pour atteindre l'objectif de gestion, la stratégie utilisée procède des éléments suivants :
-Une définition de l'allocation stratégique de long terme en OPCVM et/ou FIA.
-Une gestion flexible de la construction de portefeuille : une sélection d'OPCVM et/ou FIA ou de fonds d'investissement est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs (société de gestion, gérant, process). Cette construction a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps. Le gérant suit l'évolution des composantes géographiques et sectorielles des indices de référence.
Puis, compte-tenu des conclusions du comité de gestion stratégique de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, en fonction de l'allocation stratégique décidée en comité de gestion et dans la limite de sa marge de manœuvre, le gérant dispose de marges tactiques pour profiter des fluctuations de marché et constituer son allocation tactique en sur ou sous-pondérant certaines zones au moyen d'OPCVM et/ou FIA spécialisés.
L'OPCVM s'autorise également à s'exposer aux marchés de taux via un investissement en direct de titres de créance négociables.
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont
Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 10% à 30% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs.

De 50% à 90% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés dont :
- de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs et devenus spéculatifs après l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.
- de 0% à 5% en instruments de taux non notés.

De 0% à 20% en cumul aux valeurs de pays émergents et de petites capitalisations.

De 0% à 45% au risque de change sur les devises hors euro.

Il peut être investi :
- jusqu'à 20% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en Fonds d'investissement à vocation générale de droit français répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :
- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change. L'effet levier est de 100%.
- dépôts, emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Distribution
Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour **ouvré** à **9** heures et exécutés sur la valeur liquidative du lendemain.

La valeur liquidative est calculée chaque jour sur le cours de clôture à l'exception des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :



1	2	**3**	4	5	6	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 3 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie 3 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché actions.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

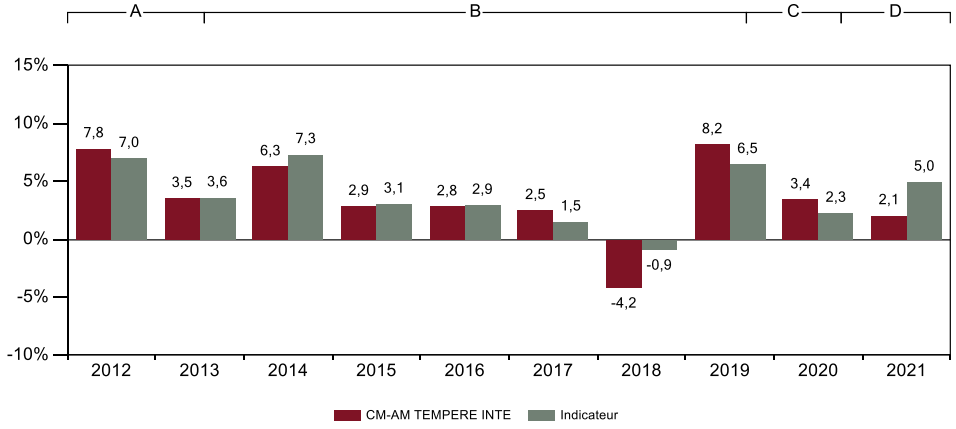
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	**1,00%**
FRAIS DE SORTIE	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	**0,97% TTC**
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	**Néant**

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021
Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus.
Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.creditmutuel-am.eu.
Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



A : 60% FTSE MT 3-5Y + 20% STXE 50 PRICE + 20% EONIA ARITHMETIQUE
B : 60% FTSE MT 3-5Y + 20% EONIA CAPITALISE + 20% MSCI$ WORLD PRICE
C : 20% EONIA CAPITALISE + 20% MSCI$ WORLD PRICE + 60% BBBC EAGG 3-5Y
D : 20% MSCI$ WORLD PRICE + 60% BBBC EAGG 3-5Y + 20% ESTR CAPITALISE

AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
Celle de l'indicateur de comparaison est calculé coupons et dividendes réinvestis**.**
- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 02/06/1995 **- DATE DE CREATION DE LA PART :** 02/06/1995
- DEVISE DE LIBELLE : Euro
- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant.

INFORMATIONS PRATIQUES :

NOM DU DEPOSITAIRE : **BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM)**
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Service Marketing et Communication
4, rue Gaillon – 75002 PARIS
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.
LIEU ET MODALITES D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT.
REGIME FISCAL :
L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.
Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.creditmutuel-am.eu ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT - Service Marketing et Communication – 4, rue Gaillon – 75002 PARIS
La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27/07/2022.